Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 9370848
Centre d'intérêt: 620

Orientation "L'alimentation au Québec : voies d'action pour le milieu scolaire" : évaluation de l'appropriation : rapport d'étape : première collecte de données, hiver 1991 / réalisée par [le] Département de santé communautaire, Hôpital de l'Enfant-Jésus. -- [Québec] : Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation : Ministère de l'éducation : Ministère de la santé et des services sociaux, 1992.
ix, 18 f. : ill. ; 28 cm + annexe ([25] f.).

Titre de la couv. Annexe: Détail des résultats par région administrative du MEQ : rapport d'étape : première collecte de données 1988-1991.

Vedette(s)-secondaire(s): Hôpital de l'Enfant-Jésus. Département Santé communautaire * Québec (Province). Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation * Québec (Province). Ministère de l'éducation * Québec (Province). Ministère de la santé et des services sociaux

Descripteur(s): Alimentation * Education alimentaire * Habitudes alimentaires * Politique gouvernementale * Commission scolaire * Statistiques * Education préscolaire * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Ce rapport d'étape donne d'abord un relevé statistique des sessions de perfectionnement sur la situation du dossier de l'alimentation dans le milieu scolaire et de la participation des commissions scolaires à ces sessions, de décembre 1988 à février 1992, pour chacune des régions administratives du MEQ et pour le Québec. En second lieu, il présente les résultats de la première collecte de données dans le secteur public pour la période de 1988 à 1991. L'évaluation de l'appropriation permet de décrire la clientèle rejointe mais vise surtout à connaître la décision des milieux scolaires d'adhérer à l'application d'un politique alimentaire. L'annexe regroupe, sous forme de tableaux, les principales données recueillies par région administrative du MEQ.

Type de document:

20163
MEN: 169

9370848-A

CADRE
CENTRE DE DOCUMENTATION
1940, BOUL. HENRI-BOURASSA EST
MONTRÉAL H2B 1S2

ORIENTATION «L'ALIMENTATION AU QUÉBEC;

VOIES D'ACTION POUR LE MILIEU SCOLAIRE»

ÉVALUATION DE L'APPROPRIATION

Rapport d'étape
Première collecte de données
Hiver 1991

RÉALISÉE PAR:
DÉPARTEMENT DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE HÔPITAL DE L'ENFANT-JÉSUS

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

FÉVRIER 1992

93-0848-A
CENTRE HOSPITALIER D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE AFFILIÉ À L'UNIVERSITÉ LAVAL

DÉPARTEMENT DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE

HÔPITAL DE L'ENFANT-JÉSUS

Québec, le 3 août 1992

Madame Rose-Aimée Michaud
A.I.E.S.
1940, boulevard Henri-Bourassa est
Montréal (Québec)
H2B 1S2

Objet : Évaluation de l'orientation «L'alimentation au Québec; voies d'action pour le milieu scolaire»

Bonjour Rose-Aimée,

Nous tenons d'abord à te remercier pour ton excellente collaboration à la collecte des données dans les écoles de l'A.I.E.S., pour l'évaluation de l'appropriation de l'orientation. Le dossier d'implantation et d'évaluation de l'orientation est toujours actif. Les résultats obtenus jusqu'à ce jour dans les étapes de perfectionnement et d'appropriation sont très encourageants.

Il me fait plaisir de te transmettre deux rapports d'étude dont l'un porte sur l'évaluation des sessions de perfectionnement «Sommaire des résultats : décembre 1988 à février 1992» et l'autre concerne l'évaluation de l'appropriation dans le secteur public : première collecte des données 1988-1991. Tu trouveras également ci-joint le protocole d'évaluation de l'application d'une politique alimentaire en milieu scolaire.

À l'automne 1992, nous devrions être en mesure de t'acheminer le rapport d'évaluation de l'appropriation de l'orientation dans le secteur privé : première collecte des données 1988-1991, pour commentaires. Ce rapport sera présenté sous la même forme que celui réalisé pour le secteur public (document blanc). Le détail des résultats par région administrative du MEQ ne sera toutefois pas disponible à ce moment. Nous conviendrons ensemble des modalités de diffusion de ce rapport.

2...

1401, 18e RUE QUÉBEC (QUÉBEC) G1J 1Z4 • TÉLÉPHONE (418) 649-5577 • FAX (418) 649-5901
IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ 55%

Une deuxième et dernière collecte des données est prévue en 1992-1993 pour compléter l'évaluation de l'appropriation dans le secteur privé. Il y aura donc subséquemment un deuxième et dernier rapport d'évaluation de l'appropriation dans le secteur privé qui intégrera les résultats des 1re et 2ième vagues de collecte des données, accompagné d'une annexe présentant les résultats par région administrative du MEQ, si pertinent.

Nous apprécions beaucoup ta contribution dans ce projet de promotion de la santé.

Nos salutations cordiales.

LT/lv

Louise Therrien
Responsable de l'évaluation provinciale de l'orientation québécoise d'alimentation en milieu scolaire

Copie conforme : Madame Céline Morrow, responsable de l'implantation de l'orientation pour le réseau des DSC.

NOMBRE DE SESSIONS DE PERFECTIONNEMENT[1] QUI ONT EU LIEU DE 1988 À FÉVRIER 1992 POUR CHACUNE DES RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU MEQ[2] ET POUR LE QUÉBEC

Région administrative du MEQ[2]	Nombre de sessions				
	1988-89	1989-90	1990-91	1991-92	Total
Bas St-Laurent Gaspésie Iles-de-la-Madeleine	2	0	3[3]	0	5
Saguenay, Lac St-Jean	1	0	0	2[3]	3
Québec Chaudière Appalaches	5	1	4[4]	5[3]	15
Mauricie, Bois-Francs	0	3	1	1	5
Estrie	0	1	0	2[3]	3
Laval Laurentides Lanaudière	1	1	1[3]	0	3
Montérégie	0	4	1	4[5]	9
Outaouais	2	1	2[3]	0	5
Abitibi Témiscamingue	0	0	4[6]	0	4
Côte-Nord	1	0	0	1[3]	2
TOTAL	12	11	16	15	54

1 A moins d'indication contraire, les sessions portent sur la description de l'orientation sur les moyens facilitant son implantation.
2 La région Montréal-Centre n'est pas incluse dans ces statistiques.
3 Sessions de type 2 sur la gestion des services alimentaires.
4 Trois de ces sessions s'adressaient spécifiquement à des représentants des services de garde.
5 Deux sessions portaient sur la gestion des services alimentaires et les deux autres s'adressaient à des représentants des services de garde.
6 Une de ces sessions portait à la fois sur la description de l'Orientation et sur la gestion des services alimentaires.

1er mai 1992

NOMBRE ET POURCENTAGE DE COMMISSIONS SCOLAIRES AYANT PARTICIPÉ À UNE SESSION DE PERFECTIONNEMENT POUR CHACUNE DES RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU MEQ[1] ET POUR LE QUÉBEC (1988-1992)

Région administrative du MEQ	Nombre de sessions	Nombre total de commissions scolaires dans la région[2]	Nombre de commissions scolaires rejointes	Pourcentage de commissions scolaires rejointes
Bas St-Laurent Gaspésie Iles-de-la-Madeleine	5[3]	21	10[3]	48%
Saguenay Lac St-Jean	1	15	10	67%
Québec Chaudière Appalaches	10[4]	37	23[3]	62%
Mauricie Bois-Francs	4[4]	20	6[2]	30%
Estrie	1	8	7[3]	88%
Laval Laurentides Lanaudière	3	18	11[3]	61%
Montérégie	5	38	28[3]	74%
Outaouais	5	8	8	100%
Abitibi Témiscamingue	4	9	5	56%
Côte-Nord	1	10	3[3]	33%
TOTAUX	**39**	**184**	**111**	**60%**

1 La région Montréal-Centre n'est pas incluse dans ces statistiques.
2 Source: Les directions régionales du MEQ, juin 1990.
3 Dans les régions Bas St-Laurent, Québec, Estrie, Mauricie-Bois-Francs, Laval-Laurentides-Lanaudière, Montérégie et Côte-Nord, certaines commissions scolaires incluses dans ce tableau ont été représentées par des membres de leurs écoles ou par des partenaires (ex: parents, commissaires).
4 Une de ces sessions regroupait uniquement des représentants d'écoles privées. Cette session ne fait pas partie des présents calculs.

1er mai 1992

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier de façon particulière les responsables du dossier de l'alimentation dans les commissions scolaires et les écoles pour avoir fourni les informations nécessaires à la réalisation de cette étude.

Merci aux responsables des services complémentaires de chacune des directions régionales du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) pour avoir assumé la collecte des données dans leurs régions respectives.

- Monsieur Donald Gaudreau
  Bas-St-Laurent/Gaspésie/
  Iles-de-la-Madeleine
- Monsieur Marcel Bouchard
  Saguenay/Lac St-Jean
- Monsieur Jean-Noël Sarrazin
  Québec/Chaudière-Appalaches
- Monsieur Jean De Carufel
  Mauricie/Bois-Francs
- Monsieur Fernand Raymond
  Estrie
- Monsieur Marc Rompré
  Laval/Laurentides/Lanaudière
- Monsieur Denis Mailloux
  Montérégie
- Monsieur Claude Fournel
  Montréal
- Monsieur Raymond Bourguignon
  Outaouais
- Monsieur Denis Breton
  Abitibi-Témiscamingue
- Monsieur Marcel Cormier
  Côte-Nord

Merci également à monsieur Pierre-Paul Martin de la direction de la coordination des réseaux du MEQ pour sa collaboration à la coordination de la collecte des données.

Merci aux partenaires des départements de santé communautaire (D.S.C.) et des directions régionales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) qui se sont associés à cette étude.

Responsable de l'évaluation :
Louise Therrien
Conseillère en recherche

Réalisation :
Andrée Fafard
Agente de projet

Louise Therrien
Conseillère en recherche

Collaboration :
Céline Morrow
Conseillère en programmation

Traitement informatique :
Geneviève Bergeron
Technicienne en informatique

Projet d'évaluation subventionné par la direction de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Montage et traitement de texte :
Lyette Dubuc
Technicienne en bureautique

Paulette Asselin
Secrétaire de direction

Dans ce rapport, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES v

FAITS SAILLANTS vi

INTRODUCTION ix

OBJETS D'ÉVALUATION 1

MÉTHODOLOGIE 1

DÉFINITIONS 3

Adhésion des commissions scolaires .. 3
Adhésion des écoles 3

RÉSULTATS 8

Caractéristiques de la clientèle 8
Type de services alimentaires 9
Adhésion des commissions scolaires . 10
Adhésion des écoles 12
Utilisation préférentielle des produits bio-alimentaires québécois 17
Facteurs facilitant ou entravant l'adhésion 18

LISTE DES FIGURES

Figure 1

Distribution des écoles en fonction de la proportion d'élèves-dîneurs 9

Figure 2

Distribution des écoles en fonction de la proportion d'élèves-dîneurs qui apportent leur lunch à l'heure du dîner 9

Figure 3

Distribution des écoles en fonction des types de services alimentaires offerts à l'heure du dîner 10

Figure 4

Distribution des écoles en fonction du type de gestion de leurs services alimentaires 10

Figure 5

Distribution des commissions scolaires en fonction de l'adhésion à une politique alimentaire 11

Figure 6

Distribution des commissions scolaires adhérant à une politique alimentaire en fonction des voies d'actions retenues 11

Figure 7

Distribution des commissions scolaires en fonction de l'utilisation préférentielle des produits bio-alimentaires québécois .. 11

Figure 8

Distribution des écoles en fonction de leur indice global d'adhésion 13

Figure 9

Distribution des écoles en fonction de l'application de la composante 1 «programmes prescrits» 14

Figure 10

Distribution des écoles en fonction de l'application de la composante 2 «autres activités éducatives» 15

Figure 11

Distribution des écoles en fonction de l'application de la composante 3 «aménagement» 15

Figure 12

Distribution des écoles en fonction de l'application de la composante 4 «équipement» 16

Figure 13

Distribution des écoles en fonction de l'application de la voie d'action 3 «consommation d'aliments sains» 17

Figure 14

Distribution des écoles en fonction de l'utilisation préférentielle des produits bio-alimentaires québécois 17

FAITS SAILLANTS

Ce rapport présente **les résultats de la première collecte de données** réalisée dans le cadre de l'évaluation de l'appropriation. À cette étape, les commissions scolaires et les écoles sont conviées à faire un état de la situation du dossier de l'alimentation dans leur milieu et à déterminer les mesures requises pour adapter les voies d'action proposées par l'orientation «L'alimentation au Québec; voies d'action pour le milieu scolaire» à leurs besoins spécifiques.

L'évaluation de l'appropriation vise tout d'abord à décrire la clientèle rejointe, mais surtout à connaître la décision des milieux scolaires d'adhérer à l'application d'une politique alimentaire. Jusqu'à présent, plus de 50 commissions scolaires et plus de 500 écoles ont été contactées. La collaboration des organismes scolaires est excellente et le taux de réponse (plus de 70 %) s'avère très satisfaisant.

Parmi les écoles qui ont répondu, 67 % des écoles secondaires et 48 % des écoles primaires ont plus de la moitié de leurs élèves qui dînent à l'école. Au secondaire, 80 % des écoles offrent un service de cafétéria comparativement à seulement 18 % des écoles primaires. Au primaire par contre, 56 % des écoles mettent à la disposition des élèves un local pour consommer le contenu de leur boîte à lunch avec ou non la possibilité d'utiliser certains équipements tels que fours à micro-ondes ou réfrigérateurs. Plus de la moitié des services alimentaires offerts sont gérés par l'école elle-même ou par la commission scolaire, tant pour le primaire que pour le secondaire.

Il est aussi encourageant de constater que les milieux scolaires sont généralement favorables à s'engager dans l'implantation d'une politique alimentaire. De façon

opérationnelle, cette politique se traduit par la réalisation de 3 voies d'action visant une formation adéquate des élèves, l'amélioration des services alimentaires offerts à l'école et l'encouragement à la consommation d'aliments sains et nutritifs.

Parmi les 48 commissions scolaires qui ont répondu, 31 ont pris la décision d'adhérer à une politique alimentaire avec ou sans résolution adoptée par le conseil des commissaires. La majorité de ces commissions scolaires ont retenu les 3 voies d'action proposées par l'orientation et la moitié ont établi leur politique avant 1988. De plus, 10 commissions scolaires favorisent l'utilisation préférentielle des produits bio-alimentaires québécois dans leur milieu.

En ce qui concerne les écoles, il est difficile de résumer en quelques lignes leur niveau d'adhésion puisque ce dernier varie entre autres en fonction du type de services alimentaires qu'elles offrent. Il ressort toutefois que 46 % des écoles adhèrent à l'ensemble des voies d'action qui sont applicables dans leur situation. Plus spécifiquement, la majorité des écoles affirment qu'elles appliquent les contenus reliés à la nutrition dans les cours prescrits. Plus de la moitié d'entre elles font aussi à l'occasion d'autres types d'activités éducatives reliées à la nutrition en plus des programmes prescrits.

Quant à l'amélioration des services alimentaires, près de la moitié des écoles disposant seulement d'un local pour le dîner ont fait l'acquisition ou prévoient faire l'acquisition d'équipements tels que des espaces réfrigérés ou des éléments chauffants. Pour les écoles ayant des services alimentaires plus élaborés, 47 % des écoles primaires et 80 % des écoles secondaires affirment avoir fait des améliorations au niveau de l'aménagement de ces services ou prévoient les faire au cours des prochaines années afin de les rendre plus fonctionnels, agréables et accessibles.

Finalement, 74 % des écoles primaires qui vendent des aliments, offrent de façon exclusive des aliments sains et nutritifs comparativement à 47 % des écoles au secondaire. De plus, 24 % des écoles primaires et 41 % des écoles secondaires déclarent utiliser les produits bio-alimentaires québécois de façon préférentielle.

Il ne faut toutefois pas oublier que dans certains cas, l'échantillon est assez restreint puisque seules les écoles consultées lors de la première vague de collecte des données sont considérées. **Par conséquent, les résultats présentés ne décrivent qu'une partie du portrait régional et provincial. Cette collecte se poursuivra au cours du printemps 1992 et sera complétée en 1993.** Cette dernière étape permettra d'obtenir une vue d'ensemble pour le Québec en regard de l'appropriation de l'orientation «L'alimentation au Québec; voies d'action pour le milieu scolaire».

INTRODUCTION

En 1988, les ministères de l'Éducation, de la Santé et des Services sociaux, ainsi que de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation proposaient l'orientation «L'alimentation au Québec; voies d'action pour le milieu scolaire». Celle-ci vise essentiellement à ***amener les élèves de l'éducation préscolaire, du primaire et du secondaire à bien s'alimenter de manière à maintenir et à améliorer leur santé et ce, en tenant compte du contexte socio-économique québécois***[1].

Pour atteindre ce but, 3 objectifs ont été privilégiés[1] :

1. Favoriser, chez les élèves, l'acquisition de connaissances, d'habiletés et d'attitudes reliées à l'application des principes de saine alimentation.
2. Offrir, aux élèves, des services qui permettent une saine alimentation en tenant compte de leurs goûts et de leur capacité financière ainsi que de l'environnement et des ressources existantes.
3. Favoriser, chez les élèves, la consommation d'aliments nutritifs.

1. Ministères de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de l'Éducation, de la Santé et des Services sociaux, «**L'alimentation au Québec; voies d'action pour le milieu scolaire**» document d'orientation, Québec, 1988.

Ces objectifs se traduisent par 3 voies d'action. De plus, s'ajoute une incitation à favoriser l'utilisation des produits bio-alimentaires québécois.

L'évaluation de l'appropriation s'inscrit dans le cadre d'une démarche globale visant à évaluer l'ensemble du processus d'implantation de l'orientation (information et perfectionnement, appropriation et application d'une politique alimentaire), de même que les changements observés à l'école et chez les élèves.

L'appropriation s'inscrit généralement dans la continuité des sessions d'information et de perfectionnement sur l'orientation et les moyens facilitant son implantation. À cette étape d'implantation, les commissions scolaires et les écoles sont conviées à faire un état de la situation du dossier de l'alimentation dans leur milieu et à déterminer les mesures requises pour adapter les voies d'action proposées à leurs besoins spécifiques. Dans ce rapport, il est question des résultats de l'évaluation de cette étape.

OBJETS D'ÉVALUATION

L'évaluation de l'appropriation vise tout d'abord à décrire la clientèle rejointe, mais surtout à connaître la décision des milieux scolaires d'adhérer à l'application d'une politique alimentaire. Cette décision est aussi examinée en fonction des différentes voies d'actions proposées par l'orientation afin de déterminer le niveau spécifique d'implication ou d'adhésion des milieux scolaires.

MÉTHODOLOGIE

L'évaluation de l'appropriation sera réalisée dans toutes les commissions scolaires et leurs écoles, ainsi que dans les écoles privées du Québec, d'ordres d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. Il convient toutefois de noter que l'évaluation est influencée par la stratégie même de l'implantation de l'orientation qui repose sur les principes suivants : le respect de la dynamique scolaire et l'utilisation des mécanismes de coordination existants.

Cela se traduit par une variation des périodes et des modalités d'implantation d'un milieu scolaire à l'autre. Dans ce contexte, la structure d'évaluation se doit d'être souple et progressive. Il faut donc comprendre ici que l'évaluation doit inévitablement être réalisée sur plusieurs années.

Les personnes sollicitées pour participer à cette évaluation sont les gestionnaires qui ont la responsabilité du dossier de l'alimentation en milieu scolaire. Il peut

s'agir, par exemple, d'un directeur, d'un directeur adjoint, d'un coordonnateur ou d'un responsable des services complémentaires aux élèves, des services de l'enseignement ou des services administratifs ou encore d'une diététiste d'une commission scolaire. Pour plus de détails, le document intitulé «Protocole d'évaluation de l'appropriation de l'orientation par le milieu scolaire[2]» décrit la méthodologie et les outils de collecte de données utilisés pour cette étude.

L'opération collecte de données est sous la responsabilité du coordonnateur des services complémentaires de chacune des Directions régionales du ministère de l'Éducation. Le département de santé communautaire de l'hôpital de l'Enfant-Jésus, avec la collaboration de la coordination des réseaux du MEQ supervise l'ensemble de l'opération et fournit à chacun des responsables régionaux les instructions ainsi que les questionnaires préidentifiés destinés aux commissions scolaires et aux écoles.

Les résultats présentés dans ce rapport concernent les données recueillies lors de la première vague de collecte de données qui s'est déroulée à l'hiver 1991. Cette collecte a été réalisée auprès des commissions scolaires ayant participé (directement ou via leurs écoles) à une session de perfectionnement entre janvier 1988 et décembre 1990 et auprès de toutes les écoles se situant sur leur territoire.

La collecte des données se poursuivra au printemps 1992 auprès des milieux qui auront pris part à une session de perfectionnement au cours de l'année précédente. Finalement, **l'opération se terminera au printemps 1993** avec les milieux scolaires qui n'auront pas encore été sollicités, peu importe qu'ils aient ou non participé à une session de perfectionnement.

2. **«Protocole d'évaluation de l'appropriation de l'orientation par le milieu scolaire»**, réalisé par le département de santé communautaire de l'hôpital de l'Enfant-Jésus pour le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de l'Éducation, le ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec, Octobre 1990.

DÉFINITIONS

Avant d'introduire les résultats, il convient de présenter quelques définitions utiles à la compréhension du lecteur. Plus particulièrement, il s'agit de préciser les différents types d'adhésion et de décrire les composantes de chacune des voies d'action.

Adhésion des commissions scolaires

Une commission scolaire est considérée comme ayant «adhéré» à une politique alimentaire lorsqu'elle répond à un des critères suivants:

- une résolution a été adoptée par le conseil des commissaires à ce sujet;
- il n'y a pas de résolution du conseil des commissaires mais la commission scolaire mentionne avoir une politique alimentaire.

Adhésion des écoles

L'adhésion des écoles à l'orientation comporte 2 éléments. Tout d'abord, l'adhésion des écoles aux 3 voies d'action est étudiée de façon générale par la création d'un indice global d'adhésion. Par la suite, l'application de chacune des 3 voies d'action par les écoles est examinée individuellement et de façon plus détaillée. Finalement, le tableau 1 présente à la page 7 un résumé des principaux éléments décrits dans les pages qui suivent.

A. Indice global d'adhésion

L'indice global d'adhésion des écoles est calculé en accordant un point pour chaque voie d'action que l'école applique[3]. Puisqu'il y a 3 voies d'action,

3. Les voies d'action étant toutes d'égale importance, il a été convenu de leur accorder la même pondération dans le calcul de l'indice global. De plus, cet indice servant à résumer l'adhésion des écoles, son calcul a été créé avec le souci d'en conserver la simplicité.

l'indice global peut varier entre 0 et 3. Toutefois, les milieux scolaires étant diversifiés, il faut aussi tenir compte, dans le calcul de l'indice global maximal, des voies d'action que chacune des écoles peut appliquer. Ainsi :

- Les écoles ***avec services alimentaires*** peuvent appliquer l'ensemble des voies d'action proposées et par conséquent avoir un indice global d'adhésion qui varie entre 0 et 3.

- Les écoles ***offrant seulement un local pour le dîner*** peuvent appliquer les 2 premières voies d'action soit celles concernant la formation adéquate des élèves et l'amélioration des services alimentaires. L'indice global d'adhésion peut donc varier de 0 à 2.

- Les écoles ***sans service alimentaire*** ne peuvent appliquer que la voie d'action concernant la formation des élèves. L'indice d'adhésion peut varier de 0 à 1.

4. Lors de la première collecte des données, les années retenues pour fin d'application possible des composantes de l'orientation étaient 1990-1991, 1991-1992 et 1992-1993.

B. <u>Application des composantes de chacune des voies d'action</u>

Chaque voie d'action contient plusieurs interventions possibles ou ***«composantes»***. L'adhésion à chacune des voies d'action dépend des composantes qui sont appliquées par chaque milieu scolaire. Ainsi, une école est considérée comme appliquant une composante de la politique alimentaire lorsqu'elle met déjà en application la dite composante ou lorsqu'elle prévoit le faire dans un plan triennal[4]. Par conséquent :

- Une école qui applique ou qui prévoit appliquer ***l'ensemble*** des composantes formant une des voies d'action proposées par l'orientation ***adhère complètement*** à cette voie d'action.

- Une école qui applique ou qui prévoit appliquer ***une partie*** des composantes formant une des voies d'action ***adhère partiellement*** à cette voie d'action.

- Une école qui n'applique pas et qui ne prévoit pas appliquer les composantes formant une des voies d'action ***n'adhère pas*** à cette voie d'action.

C. Description des composantes de chacune des 3 voies d'action

Voie d'action 1 : Acquisition de saines habitudes alimentaires grâce à une formation adéquate

Composante 1

Application des contenus d'apprentissage reliés à l'alimentation et à la nutrition dans les programmes prescrits au régime pédagogique (formation personnelle et sociale, biologie et économie familiale).

Composante 2

Offre d'activités éducatives en matière de saine alimentation autres que les activités d'enseignement :

- Programmes éducatifs non-prescrits;
- Cohérence avec le message éducatif en matière de saine alimentation lors d'activités spéciales où il y a consommation d'aliments;
- Transmission d'informations sur des thématiques particulières reliées à la saine alimentation autres que les activités d'enseignement.

Les écoles doivent appliquer au moins partiellement chacune de ces 2 composantes pour être considérées comme ayant adhéré à cette voie d'action.

Voie d'action 2 : Amélioration des services alimentaires de l'école[5]

Composante 3

Offre de services alimentaires fonctionnels, agréables et accessibles (ex : aménagement des locaux et des lignes de service, localisation des services et des distributrices, décoration, qualité sonore, etc.).

Respect de la capacité de payer des élèves.

Composante 4

Disponibilité d'équipements spécifiques tels que des espaces réfrigérés pour conserver le contenu des boîtes à lunch ou des éléments chauffants (ex : fours micro-ondes, plaques chauffantes, etc.).

Étant donné la diversité des services alimentaires offerts (entre autre au niveau de l'aménagement et des équipements offerts), *les écoles doivent appliquer* ***une ou l'autre*** *de ces 2 composantes pour être considérées comme ayant adhéré à cette voie d'action.*

5. Sont considérés dans «services alimentaires» l'offre de locaux pour dîner de même que des services alimentaires plus élaborés.

Voie d'action 3 : Consommation d'aliments sains et nutritifs

Composante 5

Offre et vente exclusive d'aliments sains et nutritifs.

Composante 6

Offre et vente d'aliments sains et nutritifs à un coût moins élevé que celui des aliments cuits en grande friture ou concentrés en sucre.

Les écoles doivent appliquer une ou l'autre de ces 2 composantes pour être considérées comme ayant adhéré à cette voie d'action.

Tableau 1 : Résumé des divers niveaux d'adhésion des écoles

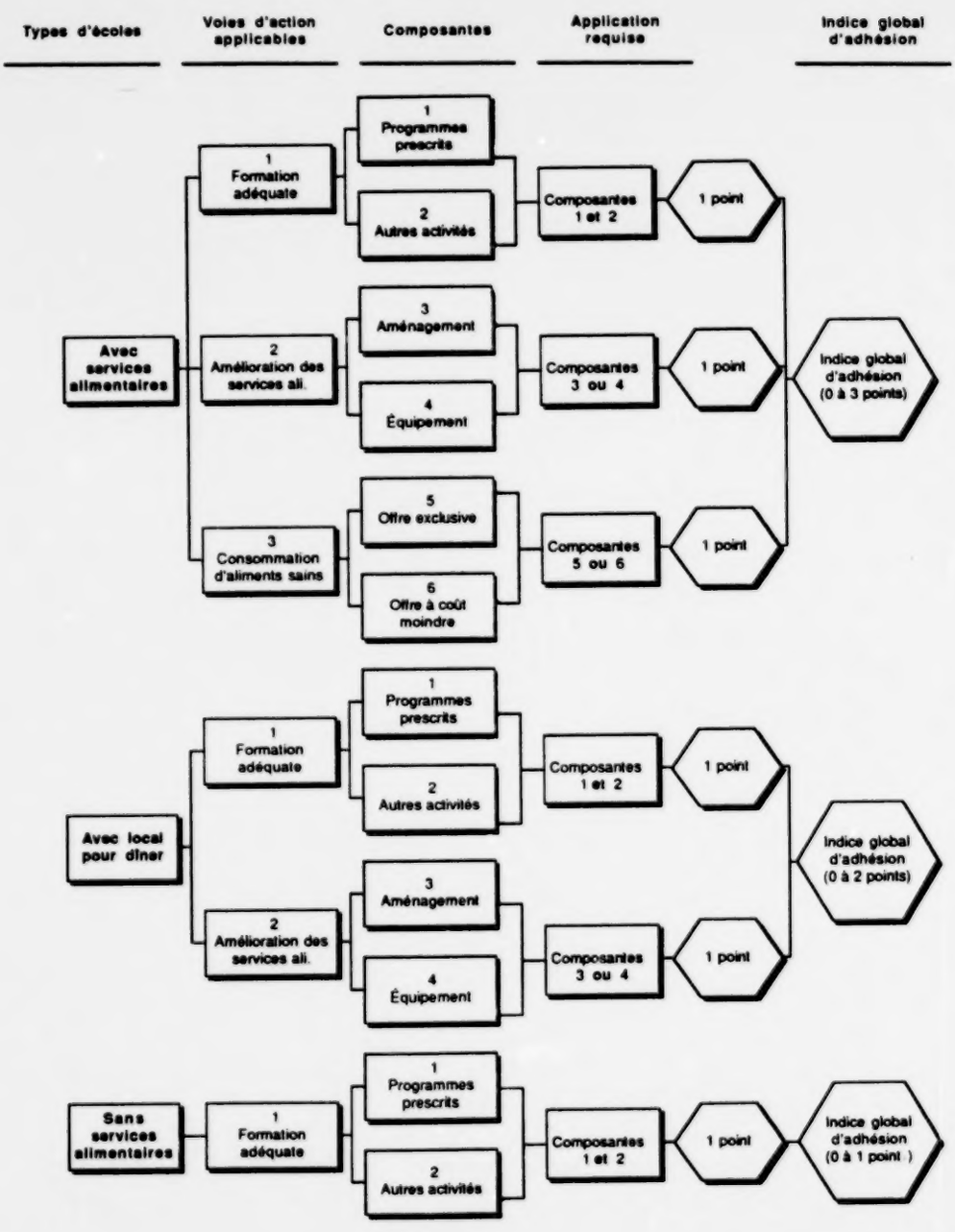

RÉSULTATS

Dans le texte qui suit, les résultats sont décrits de façon succincte afin de faire ressortir les principaux points d'intérêt à l'échelle provinciale. Le lecteur pourra toutefois retrouver dans les tableaux joints en annexe le détail des résultats par région administrative du MEQ et pour l'ensemble de la province.

Les résultats sont regroupés en fonction des cinq thèmes suivants :

- caractéristiques de la clientèle;
- types de services alimentaires;
- adhésion des commissions scolaires;
- adhésion des écoles;
- facteurs facilitant ou entravant l'adhésion.

Caractéristiques de la clientèle

Lors de la première vague de collecte de données :

- 57 commissions scolaires et 533 écoles ont été sollicitées.

Le taux de réponse est très satisfaisant :

- 84 % des commissions scolaires et 72 % des écoles ont complété le questionnaire qui leur a été adressé.
- Le taux de participation est élevé peu importe l'ordre d'enseignement.
- Au total, les écoles qui ont retourné un questionnaire, représentent près de 200 000 élèves. La proportion d'élèves représentés varie peu en fonction de l'ordre d'enseignement.

Tel que présenté à la figure 1, la situation à l'heure du dîner dans les écoles est la suivante :

- 67 % des écoles secondaires et 48 % des écoles primaires ont plus de la moitié de leur effectif qui dînent à l'école.
- 7 % des écoles secondaires et 13 % des écoles primaires n'ont aucun élève-dîneur.
- Au secondaire, les écoles «sans dîneur» se retrouvent toutes dans la région du Bas St-Laurent / Gaspésie / Iles-de-la-Madeleine, alors qu'au primaire les écoles «sans dîneur» se distribuent dans plusieurs régions du Québec.

Figure 1

Distribution des écoles en fonction de la proportion d'élèves-dîneurs

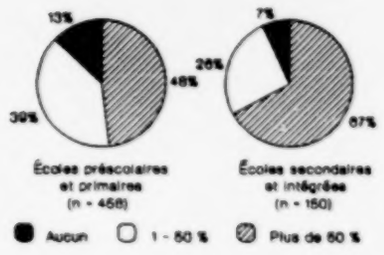

- Environ le tiers des écoles, tant primaires que secondaires, ont plus de 50 % de leur effectif qui apportent leur repas pour dîner (figure 2) :

Figure 2

Distribution des écoles en fonction de la proportion d'élèves-dîneurs qui apportent leur lunch à l'heure du dîner

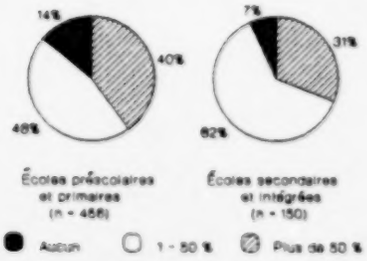

Type de services alimentaires

Les types de services alimentaires offerts à l'heure du dîner dans les écoles varient en fonction de l'ordre d'enseignement (figure 3) :

- 80 % des écoles secondaires offrent un service de cafétéria[6], comparativement à seulement 18 % des écoles primaires consultées.
- 56 % des écoles primaires offrent à leurs élèves un endroit pour manger le contenu de leur boîte à lunch avec ou non la possibilité d'utiliser certains équipements tels que fours à micro-ondes ou réfrigérateurs.
- 9 % des écoles primaires offrent à leur clientèle la possibilité de consommer des aliments préparés à l'extérieur et distribués par un traiteur-concessionnaire.
- 12 % des écoles primaires et 6 % des écoles secondaires n'offrent aucun service alimentaire à l'heure du dîner.

6. Lorsqu'une école offrait plus d'un type de services alimentaires, le classement a été fait selon le type de services le plus élaboré. Par exemple, une école qui possède un service de cafétéria, un comptoir et un endroit équipé a été classée seulement dans la catégorie «Service de cafétéria».

Figure 3

Distribution des écoles en fonction des types de services alimentaires offerts à l'heure du dîner

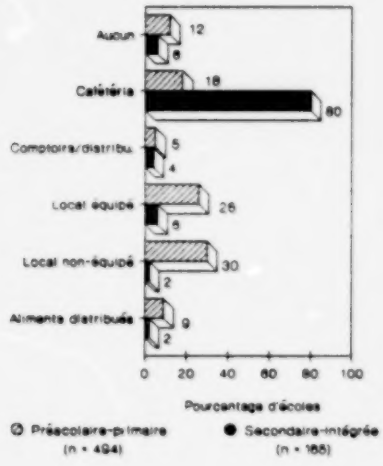

- La gestion par coopérative, est beaucoup moins fréquente, tant au primaire qu'au secondaire.

Figure 4

Distribution des écoles en fonction du type de gestion de leurs services alimentaires

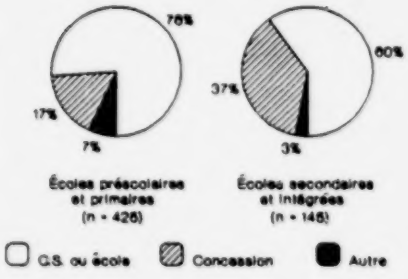

En ce qui concerne la gestion des services alimentaires (figure 4) :

- Que ce soit au primaire ou au secondaire, plus de la moitié des services alimentaires offerts sont gérés par l'école elle-même ou par la commission scolaire.

- Les concessions sont plus fréquentes au secondaire (37 %) qu'au primaire (17 %). Cette situation peut s'expliquer par une différence dans les types de services alimentaires généralement offerts dans les écoles à l'heure du dîner selon l'ordre d'enseignement (cafétéria au secondaire et local pour dîner au primaire).

Adhésion des commissions scolaires

- Parmi les 48 commissions scolaires ayant participé à l'étude, 31 ont pris la décision d'adhérer à une politique alimentaire avec ou sans résolution adoptée par le conseil des commissaires (figure 5).

- Parmi les commissions scolaires qui n'adhèrent pas à l'orientation, 5 mentionnent que le projet est à l'étude, et 5 affirment que ce dossier n'est pas une priorité pour leur milieu.

- Quoique peu fréquentes, d'autres raisons sont également évoquées pour expliquer le choix de non-adhésion, par exemple : décision laissée aux écoles ou difficulté d'application compte tenu de la diversité des milieux scolaires.

Figure 5

Distribution des commissions scolaires en fonction de l'adhésion à une politique alimentaire

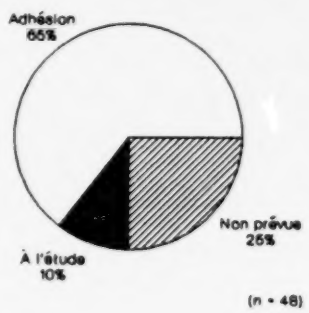

Pour les 31 commissions scolaires qui adhèrent :

- La moitié ont établi leur politique avant 1988.
- La majorité ont retenu les 3 voies d'action proposées par l'orientation (figure 6).
- 10 commissions scolaires favorisent l'utilisation préférentielle des produits bio-alimentaires québécois dans leur milieu (figure 7).

Figure 6

Distribution des commissions scolaires adhérant à une politique alimentaire en fonction des voies d'action retenues

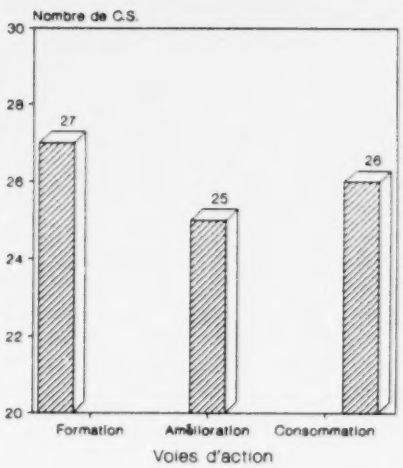

Figure 7

Distribution des commissions scolaires en fonction de l'utilisation préférentielle des produits bio-alimentaires québécois

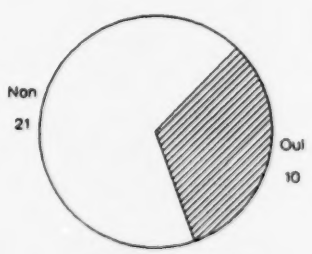

Adhésion des écoles

Quelques précisions avant de présenter ces résultats :

- Dans cette section, les écoles ont été classifiées en fonction du type de services alimentaires qu'elles offrent (aucun service, local pour dîner, services plus élaborés) puisque cette caractéristique détermine les voies d'actions auxquelles les écoles peuvent adhérer (voir tableau 1).

- Pour certains types de services alimentaires, le nombre d'écoles interrogées est plutôt petit, surtout au secondaire. Dans ces cas, les résultats doivent être interprétés avec prudence.

- Ces résultats sont présentés en deux temps. Tout d'abord, l'indice global d'adhésion aux voies d'action est examiné. Par la suite, l'application de chacune des voies d'action proposées est abordée spécifiquement.

A. Indice global d'adhésion

L'indice global d'adhésion des écoles est calculé en tenant compte des voies d'action que chacune des écoles peut appliquer (voir tableau 1).

- 46 % des écoles adhèrent à l'ensemble des voies d'action qui sont applicables dans leur situation et obtiennent ainsi le score maximun pour leur indice global d'adhésion.

- La figure 8, présentée à la page suivante, résume la situation au niveau de l'adhésion globale des écoles en fonction des services alimentaires qu'elles offrent.

Pour les écoles offrant des services alimentaires :

- 35 % des écoles primaires et 45 % des écoles secondaires affirment adhérer à l'ensemble des 3 voies d'action proposées.

- 11 % des écoles primaires et 6 % des écoles secondaires n'adhèrent à aucune des voies d'action. Ceci représente au total une vingtaine d'écoles.

Figure 8

Distribution des écoles en fonction
de leur indice global d'adhésion

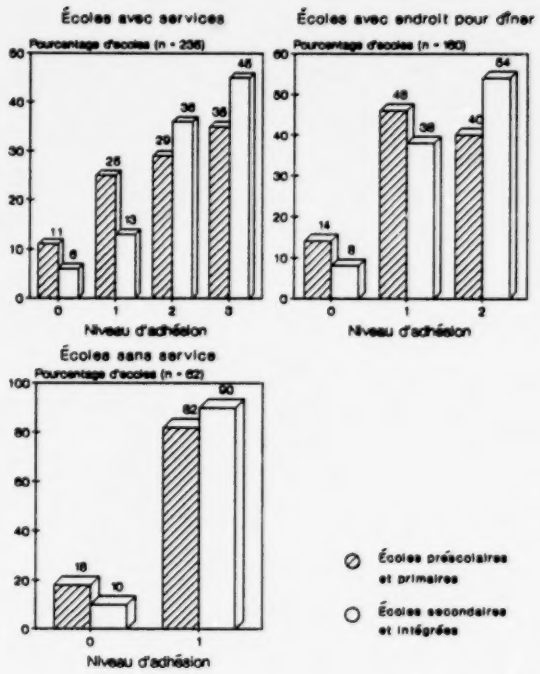

Pour les écoles offrant seulement un local pour le dîner (avec ou sans équipement) :

- 40 % des écoles primaires et 54 % des écoles secondaires déclarent adhérer aux 2 voies d'action qu'elles peuvent appliquer (formation adéquate et amélioration des services alimentaires).
- 14 % des écoles primaires et 8 % des écoles secondaires n'adhèrent à aucune de ces voies d'action.

Pour les écoles n'offrant pas de services alimentaires :

- 82 % des écoles primaires et 90 % des écoles secondaires mentionnent adhérer à la voie d'action concernant la formation adéquate des élèves.

B. Application spécifique de chacune des voies d'action

Voie d'action 1 : Acquisition de saines habitudes alimentaires grâce à une formation adéquate

- 86% des écoles primaires appliquent la première composante sur les contenus reliés à la nutrition dans les programmes prescrits (figure 9).
- Au secondaire, 68 % des écoles appliquent aussi ces contenus dans les cours prescrits[7].
- Près de la moitié des écoles (primaires et secondaires) déclarent avoir mis en application cette composante au cours des 5 dernières années (1986-1990).

Figure 9

Distribution des écoles en fonction de l'application de la composante 1 «programmes prescrits»

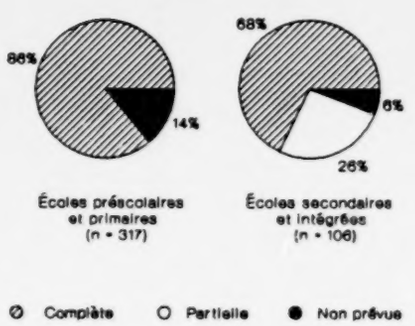

- Plus de la moitié des écoles primaires (60 %) et secondaires (51 %) n'appliquent que partiellement la deuxième composante relative aux activités éducatives en matière de saine alimentation autres que dans les programmes prescrits (figure 10).
- 35 % des écoles primaires et 48 % des écoles secondaires mettent sur pied plusieurs activités de ce type et peuvent être considérées comme appliquant complètement cette composante. Plusieurs indiquent toutefois que ces activités ne se font pas toujours de façon régulière.
- Près de la moitié des écoles qui appliquent cette composante ont débuté ces activités au cours des 5 dernières années.

7. Le taux d'application moins élevé au secondaire peut s'expliquer par le fait que ce ne sont pas toutes les écoles secondaires qui offrent tous les cours prescrits où des contenus reliés à la nutrition sont inclus. Par exemple, certaines écoles secondaires qui n'ont que des élèves de secondaire I et II, n'offrent pas le cours de biologie humaine.

Figure 10

Distribution des écoles en fonction de l'application de la composante 2 «autres activités éducatives»

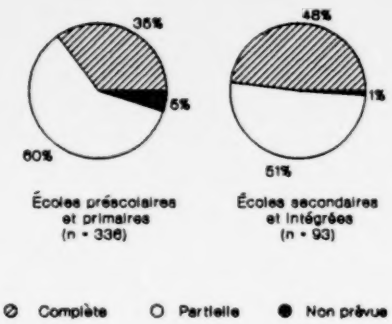

Voie d'action 2 : L'amélioration des services alimentaires de l'école

Quelques précisions :

- Pour cette voie d'action, **seules les écoles offrant un local pour dîner ou des services alimentaires plus complets sont considérées.**

- L'état actuel de l'aménagement et des équipements des services alimentaires n'a pas été investigué. Par conséquent, les résultats obtenus ne permettent pas de présumer que l'aménagement et l'équipement ne sont pas appropriés ou qu'ils nécessitent des améliorations.

Pour les écoles ayant des services alimentaires :

- 47 % des écoles primaires et 80 % des écoles secondaires disent avoir fait des améliorations au niveau de l'aménagement ou prévoient le faire au cours des prochaines années (figure 11).

Figure 11

Distribution des écoles en fonction de l'application de la composante 3 «aménagement»

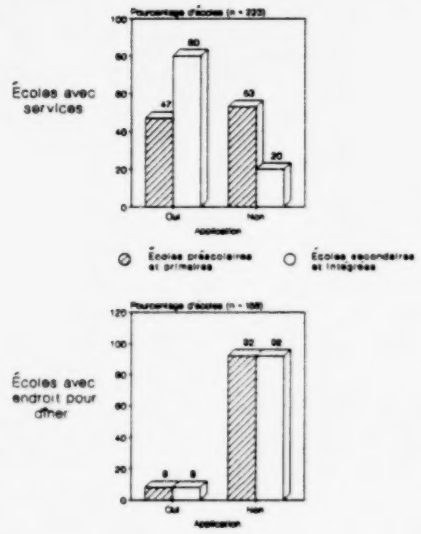

- 29 % des écoles primaires et 45 % des écoles secondaires affirment disposer ou faire l'acquisition d'équipements tels que des espaces réfrigérés et des éléments chauffants au cours des prochaines années (figure 12).

Figure 12

Distribution des écoles en fonction de l'application de la composante 4 «équipement»

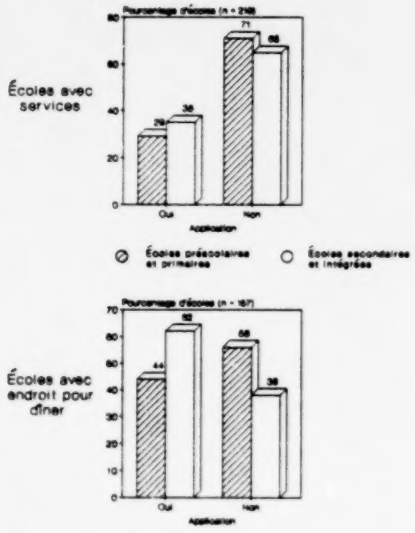

- Environ 40 % des écoles déclarant avoir fait des améliorations au niveau de l'aménagement, l'ont fait au cours des 5 dernières années.
- Près du tiers ont instauré ces changements il y a plus de 5 ans.
- Pour l'ajout d'équipements tels qu'espaces réfrigérés ou éléments chauffants, environ la moitié des écoles avec services alimentaires disent en avoir fait l'acquisition au cours des 5 dernières années et environ 20 % pensent en faire l'acquisition dans les prochaines années.

Pour les écoles ayant seulement un local pour dîner :

- 8 % des écoles affirment avoir amélioré l'aménagement des locaux et ceci tant au primaire qu'au secondaire.
- 44 % des écoles primaires et 62 % des écoles secondaires ont fait l'acquisition ou prévoient faire l'acquisition d'équipements tels que des espaces réfrigérés ou des éléments chauffants.

Voie d'action 3 : Consommation d'aliments sains et nutritifs

- **Seules les écoles avec services alimentaires peuvent appliquer cette voie d'action.**
- 74 % des écoles primaires ont adopté une offre exclusive d'aliments sains et nutritifs (figure 13).
- Au secondaire, 47 % des écoles ont choisi d'offrir seulement des aliments sains et nutritifs et 33 % les offrent à un coût moindre que celui d'autres aliments cuits en grande friture ou concentrés en sucre.

- Environ le tiers de ces écoles déclarent appliquer cette composante depuis plus de 5 ans et environ 40 % y ont adhéré au cours des 5 dernières années.

- Près de 20 % des écoles (primaires et secondaires) offrent sans distinction, des aliments sains et nutritifs et des aliments cuits en grande friture ou concentrés en sucre.

Figure 13

Distribution des écoles en fonction de l'application de la voie d'action 3 «consommation d'aliments sains»

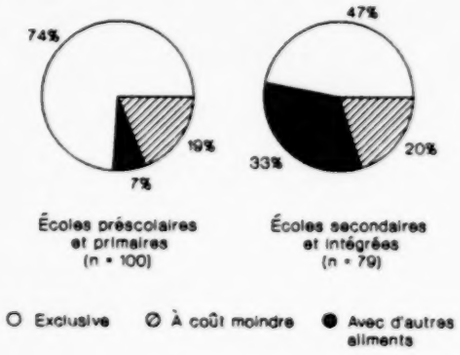

Utilisation préférentielle des produits bio-alimentaires québécois

- 24 % des écoles primaires affirment utiliser de façon préférentielle les produits bio-alimentaires québécois (figure 14).

- Au secondaire, ce sont 41 % des écoles secondaires qui déclarent utiliser les produits bio-alimentaires québécois de façon préférentielle. L'échantillon considéré ici est toutefois petit.

Figure 14

Distribution des écoles en fonction de l'utilisation préférentielle des produits bio-alimentaires québécois

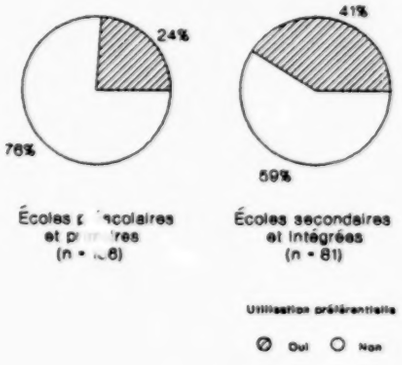

Facteurs facilitant ou entravant l'adhésion[8]

Les éléments qui semblent les plus importants dans la décision d'une école d'adhérer ou non à une politique alimentaire sont les suivants :

- La reconnaissance par le milieu scolaire de l'importance d'une saine alimentation chez les élèves à l'école.
- La collaboration des différents partenaires à l'intérieur (commission scolaire, enseignants, élèves) comme à l'extérieur du milieu (parents et C.L.S.C.).
- Lorsque présents, la collaboration du personnel des services alimentaires et du traiteur-concessionnaire, de même que le support reçu dans le cadre d'une session de perfectionnement sur l'orientation sont également des facteurs facilitant l'adhésion.
- Le manque de ressources (humaines, matérielles ou financières) est le facteur le plus souvent mentionné parmi ceux entravant la mise en application d'une politique alimentaire. Par contre, certaines écoles interrogées affirment que la présence ou l'absence de ressources ne constitue pas vraiment un facteur déterminant dans leur cas.

8. Il faut considérer ces résultats avec prudence en raison du nombre important de données manquantes à cette question. Plusieurs écoles ne se sentaient pas concernées puisqu'elles n'avaient pas officiellement de politique alimentaire.

F I N

20163
MFN: 169

9370848-B

CADRE
CENTRE DE DOCUMENTATION
1940, BOUL. HENRI-BOURASSA EST
MONTRÉAL H2B 1S2

ORIENTATION «L'ALIMENTATION AU QUÉBEC;

VOIES D'ACTION POUR LE MILIEU SCOLAIRE»

ÉVALUATION DE L'APPROPRIATION

ANNEXE

Détail des résultats par région administrative du MEQ
Rapport d'étape
Première collecte de données 1988-1991

RÉALISÉE PAR:
DÉPARTEMENT DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE HÔPITAL DE L'ENFANT-JÉSUS

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

FÉVRIER 1992

B7/0848-B

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier de façon particulière les responsables du dossier de l'alimentation dans les commissions scolaires et les écoles pour avoir fourni les informations nécessaires à la réalisation de cette étude.

Merci aux responsables des services complémentaires de chacune des directions régionales du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) pour avoir assumé la collecte des données dans leurs régions respectives.

- Monsieur Donald Gaudreau
  Bas-St-Laurent/Gaspésie/
  Iles-de-la-Madeleine
- Monsieur Marcel Bouchard
  Saguenay/Lac St-Jean
- Monsieur Jean-Noël Sarrazin
  Québec/Chaudière-Appalaches
- Monsieur Jean De Carufel
  Mauricie/Bois-Francs
- Monsieur Fernand Raymond
  Estrie
- Monsieur Marc Rompré
  Laval/Laurentides/Lanaudière
- Monsieur Denis Mailloux
  Montérégie
- Monsieur Claude Fournel
  Montréal
- Monsieur Raymond Bourguignon
  Outaouais
- Monsieur Denis Breton
  Abitibi-Témiscamingue
- Monsieur Marcel Cormier
  Côte-Nord

Merci également à monsieur Pierre-Paul Martin de la direction de la coordination des réseaux du MEQ pour sa collaboration à la coordination de la collecte des données.

Merci aux partenaires des départements de santé communautaire (D.S.C.) et des directions régionales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) qui se sont associés à cette étude.

Responsable de l'évaluation :
Louise Therrien
Conseillère en recherche

Réalisation :
Andrée Fafard
Agente de projet

Louise Therrien
Conseillère en recherche

Collaboration :
Céline Morrow
Conseillère en programmation

Traitement informatique :
Geneviève Bergeron
Technicienne en informatique

Montage et traitement de texte :
Lyette Dubuc
Technicienne en bureautique

Paulette Asselin
Secrétaire de direction

Projet d'évaluation subventionné par la direction de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

NOTES CONCERNANT LES TABLEAUX

Les tableaux ci-joint présentent le détail des résultats obtenus lors de la première collecte des données réalisée dans le cadre de l'évaluation de l'appropriation. Afin de bien situer les résultats présentés dans les pages suivantes, il est nécessaire d'apporter certaines précisions. Tout d'abord, les résultats sont présentés pour l'ensemble des régions administratives du MEQ et pour l'ensemble de la province. Toutefois, la région de l'Abitibi-Témiscamingue n'a pas participé à cette première collecte des données puisque les sessions de perfectionnement ont débuté en 1991. Les données ne sont donc pas disponibles pour cette région dans les tableaux.

Dans la région de Montréal, la collecte des données s'est effectuée de façon différente dans la majorité des commissions scolaires. En effet, dans ces commissions scolaires, un seul questionnaire a été complété pour l'ensemble de leurs écoles. Cette modification au protocole de collecte des données a été adoptée puisqu'un portrait de l'alimentation en milieu scolaire a été réalisé dans cette région au cours de l'année 1989-1990.

Afin de simplifier les tableaux, les écoles intégrées ont été regroupées avec les écoles secondaires. Pour les écoles préscolaires-primaires, il n'a pas été possible de faire une distinction entre les écoles offrant ou non un service de garde puisque les données recueillies étaient incomplètes à ce sujet.

Dans la plupart des tableaux, seuls les nombres bruts sont présentés puisque certaines unités d'analyse étaient trop petites pour justifier l'emploi de pourcentages sans risquer de biaiser les résultats. Finalement, le nombre total de commissions scolaires ou d'écoles peut varier dans quelques tableaux en raison d'informations manquantes.

TABLEAU 1

NOMBRE DE COMMISSIONS SCOLAIRES ET D'ÉCOLES VISÉES PAR LA PREMIÈRE COLLECTE DE DONNÉES, PAR RÉGION ADMINISTRATIVE DU MEQ (HIVER - PRINTEMPS 1991)

RÉGION	NOMBRE DE C.S. DANS LA RÉGION[1]	NOMBRE DE C.S. À QUI UN QUESTIONNAIRE A ÉTÉ ENVOYÉ	NOMBRE DE C.S. QUI ONT RÉPONDU	NOMBRE TOTAL D'ÉCOLES DANS LES C.S. QUI ONT RÉPONDU[1]	NOMBRE ET POURCENTAGE D'ÉCOLES QUI ONT RÉPONDU
Bas St-Laurent Gaspésie Iles-de-la-Madeleine	21	7	7	110	85 (77 %)
Saguenay Lac-St-Jean	15	3	3	52	24 (46 %)
Québec Chaudière-Appalaches	37	9	9	75	65 (87 %)
Mauricie - Bois-Francs	20	2	2	22	18 (82 %)
Estrie	8	5[2]	5	59	52 (88 %)
Laval - Laurentides Lanaudière	18	3	2[3]	71	42 (59 %)
Montérégie	38	9	6[3]	99	66 (67 %)
Montréal	8	8	6[4]	203[4]	22[4] (11%)
Outaouais	8	8	6[3]	130	89 (68 %)
Abitibi-Témiscamingue[5]	9	-	-	-	-
Côte-Nord	10	3	2	15	15 (100 %)
TOTAL	192	57	48 (84 %)	633	456 (72%)

1. Données fournies par les directions régionales du MEQ, juin 1990.
2. Données fournies par les commissions scolaires.
3. Une C.S. et ses écoles ont complété un questionnaire même si elles n'ont pas participé à une session de perfectionnement.
4. Une C.S. n'a pas répondu, mais ses écoles l'ont fait. Cette commission scolaire est donc considérée dans les nombres se rapportant aux écoles.
5. La collecte des données est différente dans cette région. Par conséquent, les données se rapportant aux écoles ne sont pas incluses dans le total pour la province.
6. Il n'y a pas eu de collecte de données dans cette région au cours de cette période.

TABLEAU 2

NOMBRE D'ÉCOLES QUI ONT RÉPONDU À LA PREMIÈRE COLLECTE DE DONNÉES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE DU MEQ

RÉGION	NOMBRE D'ÉCOLES					
	PRÉSCOLAIRE PRIMAIRE		SECONDAIRE		INTÉGRÉE	
	VISÉES	REJOINTES	VISÉES	REJOINTES	VISÉES	REJOINTES
Bas St-Laurent Gaspésie Iles-de-la-Madeleine	77	59	23	17	10	9
Saguenay Lac-St-Jean	39	16	12	7	1	1
Québec Chaudière-Appalaches	44	38	31	27	0	0
Mauricie - Bois-Francs	20	16	1	1	1	1
Estrie	51	45	6	6	2	1
Laval - Laurentides Lanaudière	59	36	11	5	1	1
Montérégie	74	52	22	13	3	1
Montréal[1]	48	18	15	4	1	0
Outaouais	103	67	18	16	9	6
Abitibi-Témiscamingue[2]	-	-	-	-	-	-
Côte-Nord	12	12	3	3	0	0
TOTAL	527	359 (68 %)	142	99 (70 %)	28	20 (71 %)

1. Peu d'écoles ont répondu parce que la collecte des données est différente dans cette région. Les nombres se rapportant aux écoles ne sont pas disponibles pour toutes les C.S.
2. Il n'y a pas eu de collecte de données dans cette région.

Données 1991

TABLEAU 3

NOMBRE D'ÉLÈVES REPRÉSENTÉS DANS LES ÉCOLES REJOINTES, SELON L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT ET PAR RÉGION ADMINISTRATIVE DU MEQ

RÉGION	NOMBRE D'ÉLÈVES[1]	
	PRÉSCOLAIRE PRIMAIRE	SECONDAIRE
Bas St-Laurent Gaspésie Iles-de-la-Madeleine	13 491	9 568
Saguenay Lac-St-Jean	5 464	7 879
Québec Chaudière-Appalaches	13 109	26 114
Mauricie - Bois-Francs	2 972	799
Estrie	7 714	6 143
Laval - Laurentides Lanaudière	13 990	3 551
Montérégie	17 273	20 501
Montréal[2]	6 561	4 264
Outaouais	22 700	15 457
Abitibi-Témiscamingue[3]	-	-
Côte-Nord	3 468	2 820
TOTAL	106 742	97 096

1. Données fournies par les écoles.
2. Peu d'écoles ont répondu parce que la collecte des données est différente dans cette région. Les nombres se rapportant aux écoles ne sont pas disponibles pour toutes les C.S.
3. Il n'y a pas eu de collecte de données dans cette région.

TABLEAU 4

DISTRIBUTION DES ÉCOLES EN FONCTION DE LA PROPORTION D'ÉLÈVES-DÎNEURS, PAR RÉGION ADMINISTRATIVE DU MEQ

RÉGION	PROPORTION DE DÎNEURS[1]	NOMBRE D'ÉCOLES		NOMBRE TOTAL D'ÉCOLES	
		PRÉSCOLAIRE PRIMAIRE	SECONDAIRE ET INTÉGRÉE	PRÉSCOLAIRE PRIMAIRE	SECONDAIRE ET INTÉGRÉE
Bas St-Laurent Gaspésie Iles-de-la-Madeleine	Aucun 1 à 50 % Plus de 50 %	21 33 3	10 8 5	57	23
Saguenay Lac St-Jean	Aucun 1 à 50 % Plus de 50 %	11 5 0	0 5 3	16	8
Québec Chaudière-Appalaches	Aucun 1 à 50 % Plus de 50 %	3 24 10	0 9 18	37	27
Mauricie - Bois-Francs	Aucun 1 à 50 % Plus de 50 %	0 0 16	0 0 2	16	2
Estrie	Aucun 1 à 50 % Plus de 50 %	1 12 31	0 2 5	44	7
Laval - Laurentides - Lanaudière	Aucun 1 à 50 % Plus de 50 %	1 10 25	0 1 5	36	6
Montérégie	Aucun 1 à 50 % Plus de 50 %	0 26 24	0 3 11	50	14
Montréal[1]	Aucun 1 à 50 % Plus de 50 %	6 40 76	0 6 33	122	39
Outaouais	Aucun 1 à 50 % Plus de 50 %	4 28 34	0 2 19	66	21
Abitibi-Témiscamingue[2]	Aucun 1 à 50 % Plus de 50 %	- - -	- - -	-	-
Côte-Nord	Aucun 1 à 50 % Plus de 50 %	10 2 0	0 3 0	12	3
TOTAL	Aucun 1 à 50 % Plus de 50 %	57 (13 %) 180 (39 %) 219 (48 %)	10 (7 %) 39 (26 %) 101 (67 %)	456 (100 %)	150 (100 %)

1. Données fournies par les écoles sauf pour Montréal où les données sont fournies par les C.S.
2. Il n'y a pas eu de collecte de données dans cette région.

Données 1991

TABLEAU 5

DISTRIBUTION DES ÉCOLES EN FONCTION DE LA PROPORTION D'ÉLÈVES QUI APPORTENT LEUR LUNCH POUR DÎNER, PAR RÉGION ADMINISTRATIVE DU MEQ

RÉGION	PROPORTION DE DÎNEURS AVEC LUNCH[1]	NOMBRE D'ÉCOLES		NOMBRE TOTAL D'ÉCOLES	
		PRÉSCOLAIRE PRIMAIRE	SECONDAIRE ET INTÉGRÉE	PRÉSCOLAIRE PRIMAIRE	SECONDAIRE ET INTÉGRÉE
Bas St-Laurent Gaspésie Iles-de-la-Madeleine	Aucun 1 à 50 % Plus de 50 %	24 29 4	10 11 2	57	23
Saguenay Lac St-Jean	Aucun 1 à 50 % Plus de 50 %	11 5 0	0 7 1	16	8
Québec Chaudière -Appalaches	Aucun 1 à 50 % Plus de 50 %	4 29 5	0 22 5	38	27
Mauricie - Bois-Francs	Aucun 1 à 50 % Plus de 50 %	0 6 10	0 1 1	16	2
Estrie	Aucun 1 à 50 % Plus de 50 %	0 22 21	0 4 3	43	7
Laval Laurentides Lanaudière	Aucun 1 à 50 % Plus de 50 %	1 15 20	0 4 2	36	6
Montérégie	Aucun 1 à 50 % Plus de 50 %	0 30 20	1 8 5	50	14
Montréal[1]	Aucun 1 à 50 % Plus de 50 %	6 44 72	0 20 19	122	39
Outaouais	Aucun 1 à 50 % Plus de 50 %	4 30 32	0 12 9	66	21
Abitibi-Témiscamingue[2]	Aucun 1 à 50 % Plus de 50 %	- - -	- - -	-	-
Côte-Nord	Aucun 1 à 50 % Plus de 50 %	12 0 0	0 3 0	12	3
TOTAL	Aucun 1 à 50 % Plus de 50 %	62 (14 %) 210 (46 %) 184 (40 %)	11 (7 %) 92 (62 %) 47 (31 %)	456 (100 %)	150 (100 %)

1. Données fournies par les écoles sauf pour Montréal où les données sont fournies par les C.S.
2. Il n'y a pas eu de collecte de données dans cette région.

Données 1991

TABLEAU 6

TYPES DE SERVICES ALIMENTAIRES OFFERTS[1] AUX ÉLÈVES À L'HEURE DU DÎNER DANS LES ÉCOLES PRÉSCOLAIRES-PRIMAIRES, PAR RÉGION ADMINISTRATIVE DU MEQ

	TYPE DE SERVICES ALIMENTAIRES[2]						
RÉGION	AUCUN	CAFÉTÉRIA	COMPTOIRS OU DISTRIBUTRICES	LOCAL AVEC ÉQUIPEMENT	LOCAL SANS ÉQUIPEMENT	ALIMENTS DISTRIBUÉS PAR UN TRAITEUR-CONCESSIONNAIRE	TOTAL
Bas St-Laurent - Gaspésie Iles-de-la-Madeleine	21	9	0	16	7	6	59
Saguenay Lac St-Jean	11	0	0	4	0	1	16
Québec Chaudière -Appalaches	3	3	3	14	6	9	38
Mauricie - Bois-Francs	0	8	0	5	3	3	19
Estrie	1	15	2	9	14	3	44
Laval - Laurentides Lanaudière	1	9	5	1	19	1	36
Montérégie	0	21	2	11	5	13	52
Montréal	6	10	8	47	79	2	152
Outaouais	4	13	6	19	18	7	67
Abitibi-Témiscamingue[3]	-	-	-	-	-	-	-
Côte-Nord	10	0	0	0	0	1	11
TOTAL	57 (12 %)	88 (18 %)	26 (5 %)	126 (26 %)	151 (30 %)	46 (9 %)	494 (100 %)

1. Données fournies par les écoles, sauf pour Montréal où les données sont fournies par les C.S.
2. Lorsqu'une école offrait plus d'un type de service alimentaire, le classement a été fait selon le type de service le plus élaboré. Par exemple, une école qui possède une cafétéria, un comptoir et un local équipé a été classée dans la catégorie «Cafétéria».
3. Il n'y a pas eu de collecte de données dans cette région.

TABLEAU 7

TYPES DE SERVICES ALIMENTAIRES OFFERTS[1] AUX ÉLÈVES À L'HEURE DU DÎNER DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES ET INTÉGRÉES, PAR RÉGION ADMINISTRATIVE DU MEQ

	TYPE DE SERVICES ALIMENTAIRES[2]						
RÉGION	AUCUN	CAFÉTÉRIA	COMPTOIRS OU DISTRIBUTRICES	LOCAL AVEC ÉQUIPEMENT	LOCAL SANS ÉQUIPEMENT	ALIMENTS DISTRIBUÉS PAR UN TRAITEUR-CONCESSIONNAIRE	TOTAL
Bas St-Laurent Gaspésie Iles-de-la-Madeleine	10	9	1	5	1	0	26
Saguenay Lac St-Jean	0	6	1	1	0	0	8
Québec Chaudière-Appalaches	0	26	0	1	0	0	27
Mauricie - Bois-Francs	0	2	0	0	0	0	2
Estrie	0	6	0	0	0	1	7
Laval - Laurentides Lanaudière	0	4	1	1	0	0	6
Montérégie	0	11	0	1	0	1	13
Montréal	0	51	0	0	0	0	51
Outaouais	0	15	2	1	2	2	22
Abitibi-Témiscamingue[3]	.	.	.	.	.	.	.
Côte-Nord	0	2	1	0	0	0	3
TOTAL	10 (6 %)	132 (80 %)	6 (4 %)	10 (6 %)	3 (2 %)	4 (2 %)	165 (100 %)

1. Données fournies par les écoles, sauf pour Montréal où les données sont fournies par les C.S.
2. Lorsqu'une école offrait plus d'un type de service alimentaire, le classement a été fait selon le type de service le plus élaboré. Par exemple, une école qui possède une cafétéria, un comptoir et un local équipé a été classée dans la catégorie «Cafétéria».
3. Il n'y a pas eu de collecte de données dans cette région.

Données 1991

TABLEAU 8

DISTRIBUTION DES ÉCOLES EN FONCTION DU TYPE DE GESTION DES SERVICES ALIMENTAIRES, PAR RÉGION ADMINISTRATIVE DU MEQ

RÉGION	ORDRE D'ENSEIGNEMENT	TYPE DE GESTION[1]				
		C.S./ÉCOLE[2]	CONCESSION	COOP-PARENTS	MIXTE	TOTAL
Bas St-Laurent Gaspésie Iles-de-la-Madeleine	- Prés.-Prim. - Sec.-Int.	28 9	9 6	0 0	0 0	37 15
Saguenay Lac St-Jean	- Prés.-Prim. - Sec.-Int.	5 5	0 3	0 0	0 0	5 8
Québec Chaudière-Appalaches	- Prés.-Prim. - Sec.-Int.	23 11	8 14	2 1	1 1	34 27
Mauricie - Bois-Francs	- Prés.-Prim. - Sec.-Int.	9 0	0 0	2 1	0 0	11 1
Estrie	- Prés.-Prim. - Sec.-Int.	26 4	12 3	3 0	3 0	44 7
Laval Laurentides Lanaudière	- Prés.-Prim - Sec.-Int.	26 1	6 5	1 0	1 0	34 6
Montérégie	- Prés.-Prim. - Sec.-Int.	20 7	27 4	3 1	1 0	51 12
Montréal	- Prés.-Prim. - Sec.-Int.	140 33	4 12	1 0	1 0	146 45
Outaouais	- Prés.-Prim. - Sec.-Int.	45 15	6 6	6 0	4 0	61 21
Abitibi -Témiscamingue[4]	- Prés.-Prim. - Sec.-Int.	- -	- -	- -	- -	- -
Côte-Nord	- Prés.-Prim. - Sec.-Int.	2 3	0 0	0 0	0 0	2 3
TOTAL	- Prés.-Prim. - Sec.-Int.	324 (76 %) 88 (60 %)	72 (17 %) 53 (37 %)	18 (4 %) 3 (2 %)	11 (3 %) 1 (0.7 %)	425 (100 %) 145 (100 %)

1. Données fournies par les écoles sauf pour Montréal où les données sont fournies par les C.S.
2. Les écoles qui n'offrent qu'un local (équipé ou non) pour dîner sont considérées dans la catégorie «services gérés par l'école ou la C.S.».
3. Seules les écoles qui ont des dîneurs sont considérées.
4. Il n'y a pas eu de collecte de données dans cette région.

Données 1991

TABLEAU 9

NOMBRE DE COMMISSIONS SCOLAIRES AYANT PRIS LA DÉCISION D'ADHÉRER À L'APPLICATION D'UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE, PAR RÉGION ADMINISTRATIVE DU MEQ

RÉGION	ADHÉSION			TOTAL
	OUI[1]	À L'ÉTUDE	NON PRÉVUE	
Bas St-Laurent - Gaspésie Iles-de-la-Madeleine	4	1	2	7
Saguenay Lac St-Jean	0	0	3	3
Québec Chaudière-Appalaches	6	1	2	9
Mauricie - Bois-Francs	0	2	0	2
Estrie	4	0	1	5
Laval - Laurentides Lanaudière	1	1	0	2
Montérégie	4	0	2	6
Montréal	6	0	0	6
Outaouais	5	0	1	6
Abitibi-Témiscamingue[2]	-	-	-	-
Côte-Nord	1	0	1	2
TOTAL	31	5	12	48

1. Comprend les commissions scolaires qui ont pris la décision d'adhérer à une politique avec ou sans résolution adoptée par le conseil des commissaires.
2. Il n'y a pas eu de collecte de données dans cette région.

Données 1991

TABLEAU 10

NOMBRE DE COMMISSIONS SCOLAIRES QUI ADHÈRENT À UNE POLITIQUE EN ALIMENTATION EN FONCTION DES DIFFÉRENTES VOIES D'ACTION PROPOSÉES, PAR RÉGION ADMINISTRATIVE DU MEQ

RÉGION	NOMBRE TOTAL DE C.S. QUI ADHÈRENT	VOIES D'ACTION		
		FORMATION ADÉQUATE	AMÉLIORATION DES SERVICES ALIMENTAIRES	CONSOMMATION D'ALIMENTS NUTRITIFS
Bas St-Laurent - Gaspésie[1] Iles-de-la-Madeleine	4	3	3	3
Saguenay Lac St-Jean	0	0	0	0
Québec Chaudière-Appalaches	6	6	6	5
Mauricie - Bois-Francs	0	0	0	0
Estrie	4	3	3	3
Laval - Laurentides Lanaudière	1	1	1	1
Montérégie	4	3	4	3
Montréal	6	5	5	5
Outaouais	5	5	3	5
Abitibi-Témiscamingue[2]	-	-	-	-
Côte-Nord	1	1	0	1
TOTAL	31	27	25	26

1. Une des commissions scolaires de cette région n'avait pas précisé les voies d'actions qu'elle retenait au moment de l'enquête.
2. Il n'y a pas eu de collecte de données dans cette région.

Données 1991

TABLEAU 11

DISTRIBUTION DES COMMISSIONS SCOLAIRES EN FONCTION D'UNE UTILISATION PRÉFÉRENTIELLE DE PRODUITS BIO-ALIMENTAIRES QUÉBÉCOIS, PAR RÉGION ADMINISTRATIVE DU MEQ

RÉGION	NOMBRE TOTAL DE C.S. QUI ADHÈRENT	UTILISATION PRÉFÉRENTIELLE	
		OUI	NON
Bas St-Laurent - Gaspésie Iles-de-la-Madeleine	4	0	4
Saguenay Lac St-Jean	0	0	0
Québec Chaudière-Appalaches	6	3	3
Mauricie - Bois-Francs	0	0	0
Estrie	4	1	3
Laval- Laurentides Lanaudière	1	0	1
Montérégie	4	0	4
Montréal	6	4	2
Outaouais	5	2	3
Abitibi-Témiscamingue[1]	-	-	-
Côte-Nord	1	0	1
TOTAL	31	10	21

1. Il n'y a pas eu de collecte de données dans cette région.

Données 1991

TABLEAU 12

DISTRIBUTION DES ÉCOLES AYANT DES SERVICES ALIMENTAIRES EN FONCTION DE LEUR NIVEAU GLOBAL D'ADHÉSION À UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE, PAR RÉGION ADMINISTRATIVE DU MEQ

RÉGION	ORDRE D'ENSEIGNEMENT	NIVEAU D'ADHÉSION[1]			
		0	1	2	3
Bas St-Laurent Gaspésie Iles-de-la-Madeleine	-Prés.-Prim	1	3	5	6
	-Sec.-Int	0	2	2	6
Saguenay Lac St-Jean	-Prés.-Prim.	0	0	1	0
	-Sec.-Int.	0	1	3	3
Québec	-Prés.-Prim.	3	3	3	6
	-Sec.-Int.	6	4	6	10
Mauricie Bois-Francs	-Prés.-Prim.	2	1	4	4
	-Sec.-Int.	0	1	0	1
Estrie	-Prés.-Prim.	2	4	5	11
	-Sec.-Int.	0	1	2	4
Laval Laurentides Lanaudière	-Prés.-Prim.	2	6	3	4
	-Sec.-Int.	0	0	4	1
Montérégie	-Prés.-Prim.	4	12	11	9
	-Sec.-Int.	0	2	8	3
Montréal[2]	-Prés.-Prim.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
	-Sec.-Int.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
Outaouais	-Prés.-Prim.	2	7	8	9
	-Sec.-Int.	0	1	6	12
Abitibi-Témiscamingue[3]	-Prés.-Prim.	-	-	-	-
	-Sec.-Int.	-	-	-	-
Côte-Nord	-Prés.-Prim.	0	0	1	1
	-Sec.-Int.	0	0	2	1
TOTAL	-Prés.-Prim.	16 (11 %)	36 (25 %)	41 (29 %)	50 (35 %)
	-Sec-Int.	6 (6%)	12 (13 %)	33 (36 %)	41 (45 %)
	TOTAL	22 (9 %)	48 (20 %)	74 (31 %)	91 (39 %)

1. Les écoles ayant des services alimentaires peuvent appliquer chacune des 3 voies d'action. Elles peuvent donc «accumuler» jusqu'à 3 points en fonction des critères suivants:
   - Application de la voie d'action «formation adéquate» (adhésion complète ou partielle aux composantes «thèmes prescrits» et «thèmes non-prescrits») (1 point).
   - Application de la voie d'action «amélioration des services alimentaires» (adhésion à la composante «aménagement» ou à la composante «équipement») (1 point).
   - Application de la voie d'action «consommation d'aliments sains et nutritifs» (offre d'aliments sains de façon exclusive ou à coût moindre) (1 point).
2. Données non disponibles.
3. Il n'y a pas eu de collecte de données dans cette région.

Données 1991

TABLEAU 13

DISTRIBUTION DES ÉCOLES AYANT SEULEMENT UN LOCAL POUR LE DÎNER (AVEC OU SANS ÉQUIPEMENT) EN FONCTION DE LEUR NIVEAU GLOBAL D'ADHÉSION À UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE, PAR RÉGION ADMINISTRATIVE DU MEQ

RÉGION	ORDRE D'ENSEIGNEMENT	NIVEAU D'ADHÉSION[1]		
		0	1	2
Bas St-Laurent Gaspésie Iles-de-la-Madeleine	-Prés.-Prim.	1	8	14
	-Sec.-Int.	0	2	4
Saguenay Lac St-Jean	-Prés.-Prim.	1	1	2
	-Sec.-Int.	0	0	1
Québec Chaudière-Appalaches	-Prés.-Int.	2	9	9
	-Sec.-Int.	0	0	1
Mauricie - Bois-Francs	-Prés.-Prim.	0	1	4
	-Sec.-Int.	0	0	0
Estrie	-Prés.-Prim.	3	11	8
	-Sec.-Int.	0	0	0
Laval Laurentides Lanaudière	-Prés.-Prim.	7	13	0
	-Sec.-Int.	1	0	0
Montérégie	-Prés.-Prim.	4	7	5
	-Sec.-Int.	0	1	0
Montréal[2]	-Prés.-Prim.	N.D.	N.D.	N.D.
	-Sec.-Int.	N.D.	N.D.	N.D.
Outaouais	-Prés.-Prim	3	17	17
	-Sec.-Int.	0	2	1
Abitibi-Témiscamingue[3]	-Prés-Prim.	-	-	-
	-Sec.-Int.	-	-	-
Côte-Nord	-Prés.-Prim.	0	0	0
	-Sec.-Int.	0	0	0
TOTAL	-Prés.-Prim.	21 (14 %)	67 (46 %)	59 (40 %)
	- Sec-Int.	1 (8 %)	5 (38 %)	7 (54 %)
	TOTAL	22 (14 %)	72 (45 %)	66 (41 %)

1. Les écoles offrant seulement un local pour dîner peuvent appliquer 2 voies d'action de «l'Orientation». Elles peuvent ainsi «accumuler» jusqu'à 2 points en fonction des critères suivants:
   - Application de la voie d'action «formation adéquate» (adhésion complète ou partielle à la composante «thèmes prescrits» et à la composante «thèmes non-prescrits») (1 point);
   - Application de la voie d'action «amélioration des services alimentaires» (adhésion à la composante «aménagement» ou à la composante «équipement») (1 point).
2. Données non-disponibles.
3. Il n'y a pas eu de collecte de données dans cette région.

TABLEAU 14

DISTRIBUTION DES ÉCOLES N'AYANT PAS DE SERVICES ALIMENTAIRES EN FONCTION DE LEUR NIVEAU GLOBAL D'ADHÉSION À UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE, PAR RÉGION ADMINISTRATIVE DU MEQ

RÉGION	ORDRE D'ENSEIGNEMENT	NIVEAU D'ADHÉSION[1]	
		0	1
Bas St-Laurent Gaspésie Iles-de-la-Madeleine	-Prés.-Prim.	3	18
	-Sec.-Int.	1	9
Saguenay Lac St-Jean	-Prés.-Prim.	2	9
	-Sec.-Int.	0	0
Québec Chaudière-Appalaches	-Prés.-Int.	0	3
	-Sec.-Int.	0	0
Mauricie - Bois-Francs	-Prés.-Prim.	0	0
	-Sec.-Int.	0	0
Estrie	-Prés.-Prim.	1	0
	-Sec.-Int.	0	0
Laval Laurentides Lanaudière	-Prés.-Prim.	0	1
	-Sec.-Int.	0	0
Montérégie	-Prés.-Prim.	0	0
	-Sec.-Int.	0	0
Montréal[2]	-Prés.-Prim.	N. D.	N. D.
	-Sec.-Int.	N. D.	N. D.
Outaouais	-Prés.-Prim	1	3
	-Sec.-Int.	0	0
Abitibi-Témiscamingue[3]	-Prés-Prim.	-	-
	-Sec.-Int.	-	-
Côte-Nord	-Prés.-Prim.	2	9
	-Sec.-Int.	0	0
TOTAL	-Prés.-Prim.	9	43
	- Sec-Int.	1	9
	TOTAL	10 (16 %)	52 (84 %)

1. Les écoles n'ayant pas de services alimentaires peuvent seulement appliquer la voie d'action se rapportant à la **«formation adéquate»**. Elles ne peuvent donc accumuler qu'un seul point en fonction du critère suivant:
   - Application de la voie d'action **«formation adéquate»** (adhésion complète ou partielle à la composante **«thèmes prescrits»** et à la composante **«thèmes non-prescrits»**) (1 point).
2. Données non disponibles.
3. Il n'y a pas eu de collecte de données dans cette région.

Données 1991

TABLEAU 15

DISTRIBUTION DES ÉCOLES EN FONCTION DE L'APPLICATION DES COMPOSANTES DE LA VOIE D'ACTION «FORMATION ADÉQUATE», PAR RÉGION ADMINISTRATIVE DU MEQ

RÉGION	ORDRE D'ENSEIGNEMENT	PROGRAMMES PRESCRITS			AUTRES ACTIVITÉS		
		APPLICATION			APPLICATION		
		COMPLÈTE	PARTIELLE	NON PRÉVUE	COMPLÈTE	PARTIELLE	NON PRÉVUE
Bas St-Laurent Gaspésie Iles-de-la-Madeleine	-Prés.-Prim.	54	0	2	31	24	0
	-Sec.-Int.	18	7	0	13	10	0
Saguenay Lac St-Jean	-Prés.-Prim.	12	0	1	7	8	1
	-Sec.-Int.	6	2	0	3	3	0
Québec Chaudière-Appalaches	-Prés.-Prim.	31	0	4	14	21	0
	-Sec.-Int.	14	6	0	15	5	0
Mauricie - Bois-Francs	-Prés.-Prim.	14	0	2	3	12	1
	-Sec.-Int.	1	0	1	1	0	1
Estrie	-Prés.-Prim.	38	0	5	15	29	0
	-Sec.-Int.	5	1	0	0	5	0
Laval Laurentides Lanaudière	-Prés.-Prim.	26	0	6	14	19	0
	-Sec.-Int.	1	3	2	1	3	0
Montérégie	-Prés.-Prim.	30	0	18	13	32	4
	-Sec.-Int.	10	2	3	4	7	0
Montréal[1]	-Prés.-Prim.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
	-Sec.-Int.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
Outaouais	-Prés.-Prim.	57	0	7	21	43	12
	-Sec.-Int.	16	5	0	8	11	0
Abitibi-Témiscamingue[2]	-Prés.-Prim.	-	-	-	-	-	-
	-Sec.-Int.	-	-	-	-	-	-
Côte-Nord	-Prés.-Prim.	10	0	0	0	12	0
	-Sec.-Int.	1	2	0	0	3	0
TOTAL	-Prés.-Prim.	272 (86 %)	0 (0 %)	45 (14 %)	118 (35 %)	200 (60 %)	18 (5%)
	-Sec.-Int.	72 (68 %)	28 (26 %)	6 (6 %)	45 (48 %)	47 (51 %)	1 (1%)
	TOTAL	344 (81 %)	28 (7%)	51 (12%)	163 (38%)	247 (58 %)	19 (4 %)

1. Données non disponibles.
2. Il n'y a pas eu de collecte de données dans cette région.

Données 1991

TABLEAU 16

DISTRIBUTION DES ÉCOLES[1] EN FONCTION DE L'APPLICATION DES COMPOSANTES DE LA VOIE D'ACTION «AMÉLIORATION DES SERVICES ALIMENTAIRES», PAR RÉGION ADMINISTRATIVE DU MEQ

RÉGION	ORDRE D'ENSEIGNEMENT	ÉCOLES AVEC SERVICES				ÉCOLES AYANT SEULEMENT UN LOCAL			
		AMÉNAGEMENT		ÉQUIPEMENT		AMÉNAGEMENT		ÉQUIPEMENT	
		OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Bas St-Laurent Gaspésie Iles-de-la-Madeleine	- Prés.-Prim.	8	7	6	9	3	20	15	8
	- Sec.-Int.	8	2	5	5	0	6	5	1
Saguenay Lac St-Jean	- Prés.-Prim.	0	1	1	0	0	4	3	1
	- Sec.-Int.	5	2	2	4	0	1	1	0
Québec Chaudière-Appalaches	- Prés.-Prim.	7	8	8	7	1	18	9	10
	- Sec.-Int.	15	4	7	12	0	1	1	0
Mauricie Bois-Francs	- Prés.-Int.	5	6	4	7	0	5	4	1
	- Sec.-Int.	1	1	0	2	0	0	0	0
Estrie	- Prés.-Prim.	15	7	7	14	1	20	7	14
	- Sec.-Int.	6	1	6	1	0	0	0	0
Laval Laurentides Lanaudière	- Prés.-Prim.	5	10	0	15	1	19	0	20
	- Sec.-Int.	3	2	0	5	0	1	0	1
Montérégie	- Prés.-Prim.	15	18	4	29	2	14	7	8
	- Sec.-Int.	11	2	2	11	0	1	0	1
Montréal[2]	- Prés.-Prim.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
	- Sec.-Int.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
Outaouais	- Prés.-Prim.	10	15	10	16	4	33	19	18
	- Sec.-Int.	16	3	4	13	1	2	1	2
Abitibi-Témiscamingue[3]	- Prés.-Prim.	-	-	-	-	-	-	-	-
	- Sec.-Int.	-	-	-	-	-	-	-	-
Côte-Nord	- Prés.-Prim.	1	1	0	1	0	0	0	0
	- Sec.-Int.	2	0	2	0	0	0	0	0
TOTAL	- Prés.-Prim.	66 (47 %)	73 (53 %)	40 (29 %)	98 (71 %)	12 (8 %)	133 (92 %)	64 (44 %)	80 (56 %)
	- Sec-Int.	67 (80 %)	17 (20 %)	28 (35 %)	53 (65 %)	1 (8 %)	12 (92 %)	8 (62 %)	5 (38 %)
	TOTAL	133 (60 %)	90 (40 %)	68 (31 %)	151 (69 %)	13 (8 %)	145 (92 %)	72 (46 %)	85 (54 %)

1. Les écoles ayant des services alimentaires ou seulement un local de disponible pour le dîner sont considérées.
2. Données non-disponibles.
3. Il n'y a pas eu de collecte de données dans cette région.

Données 1991

TABLEAU 17

DISTRIBUTION DES ÉCOLES[1] EN FONCTION DE L'APPLICATION DES COMPOSANTES DE LA VOIE D'ACTION «CONSOMMATION D'ALIMENTS NUTRITIFS», PAR RÉGION ADMINISTRATIVE DU MEQ

RÉGION	ORDRE D'ENSEIGNEMENT	OFFRE D'ALIMENTS NUTRITIFS		
		EXCLUSIVE	À UN COÛT MOINDRE	AVEC D'AUTRES ALIMENTS
Bas St-Laurent Gaspésie Iles-de-la-Madeleine	- Prés.-Prim.	8	0	2
	- Sec.-Int.	3	4	2
Saguenay Lac St-Jean	- Prés.-Prim.	0	0	0
	- Sec.-Int.	4	1	2
Québec Chaudière-Appalaches	- Prés.-Prim.	7	0	3
	- Sec.-Int.	8	4	6
Mauricie Bois-Francs	- Prés.-Prim.	4	1	2
	- Sec.-Int.	1	1	0
Estrie	- Prés.-Prim.	9	2	4
	- Sec.-Int.	3	2	1
Laval Laurentides Lanaudière	- Prés.-Prim.	8	0	1
	- Sec.-Int.	5	0	0
Montérégie	- Prés.-Prim.	25	2	4
	- Sec.-Int.	5	3	4
Montréal[2]	- Prés.-Prim.	N.D.	N.D.	N.D.
	- Sec.-Int.	N.D.	N.D.	N.D.
Outaouais	- Prés.-Prim.	11	2	3
	- Sec.-Int.	7	10	1
Abitibi-Témiscamingue[3]	- Prés.-Prim.	-	-	-
	- Sec.-Int.	-	-	-
Côte-Nord	- Prés.-Prim.	2	0	0
	- Sec.-Int.	1	1	0
TOTAL	- Prés.-Prim.	74 (74 %)	7 (7 %)	19 (19 %)
	- Sec.-Int.	37 (47 %)	26 (33 %)	16 (20 %)
	TOTAL	111 (62 %)	33 (18 %)	35 (20 %)

1. Seules les écoles ayant des services alimentaires sont considérées.
2. Données non disponibles.
3. Il n'y a pas eu de collecte de données dans cette région.

Données 1991

TABLEAU 18

DISTRIBUTION DES ÉCOLES[1] EN FONCTION D'UNE UTILISATION PRÉFÉRENTIELLE DE PRODUITS BIO-ALIMENTAIRES QUÉBÉCOIS, PAR RÉGION ADMINISTRATIVE DU MEQ

RÉGION	ORDRE D'ENSEIGNEMENT	UTILISATION PRÉFÉRENTIELLE	
		OUI	NON
Bas St-Laurent Gaspésie Iles-de-la-Madeleine	- Prés.-Prim.	3	12
	- Sec.-Int.	6	4
Saguenay Lac St-Jean	- Prés.-Prim.	0	1
	- Sec.-Int.	3	3
Québec Chaudière-Appalaches	- Prés.-Prim.	1	14
	- Sec.-Int.	6	13
Mauricie Bois-Francs	- Prés.-Prim.	3	8
	- Sec.-Int.	1	1
Estrie	- Prés.-Prim.	6	15
	- Sec.-Int.	1	5
Laval Laurentides Lanaudière	- Prés.-Prim	4	11
	- Sec.-Int.	0	5
Montérégie	- Prés.-Prim.	9	24
	- Sec.-Int.	6	7
Montréal[2]	- Prés.-Prim.	N.D.	N.D.
	- Sec.-Int.	N.D.	N.D.
Outaouais	- Prés.-Prim.	7	17
	- Sec.-Int.	9	9
Abitibi-Témiscamingue[3]	- Prés.-Prim.	-	-
	- Sec.-Int.	-	-
Côte-Nord	- Prés.-Prim.	0	1
	- Sec.-Int.	1	1
TOTAL	- Prés.-Prim.	33 (24 %)	103 (76 %)
	- Sec.-Int.	33 (41 %)	48 (59 %)
	TOTAL	66 (30 %)	151 (70 %)

1. Seules les écoles ayant des services alimentaires sont considérées.
2. Données non-disponibles.
3. Il n'y a pas eu de collecte de données dans cette région.

Données 1991

TABLEAU 19

DISTRIBUTION DES ÉCOLES PRIMAIRES EN FONCTION DES FACTEURS AYANT FACILITÉ[1] OU ENTRAVÉ[2] LA DÉCISION D'ADHÉSION À UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE, PAR RÉGION ADMINISTRATIVE DU MEQ

RÉGION	FACILITANT ENTRAVANT NON APPLIABLE	FACTEURS							
		RECONNAISSANCE DU PROBLÈME	RESSOURCES HUMAINES	RESSOURCES MATÉRIELLES	RESSOURCES FINANCIÈRES	COLLABORATION C.S.	COLLABORATION ENSEIGNANTS	COLLABORATION ÉLÈVES	COLLABORATION PARENTS
Bas-St-Laurent Gaspésie Iles-de-la-Madeleine	Facilitant Entravant Non appli.	46 0 9	19 6 14	20 8 14	14 10 14	37 0 11	43 0 9	40 0 9	42 0 10
Saguenay Lac St-Jean	Facilitant Entravant Non appli.	12 0 2	9 2 3	3 5 6	1 5 7	8 1 5	10 2 2	12 0 2	12 0 2
Québec Chaudière-Appalaches	Facilitant Entravant Non appli.	26 0 7	10 11 9	12 14 5	9 14 8	17 0 15	23 0 10	25 0 7	25 0 7
Mauricie Bois-Francs	Facilitant Entravant Non. appli.	11 2 1	8 5 1	5 5 4	5 5 4	9 0 5	9 1 4	10 1 3	10 2 2
Estrie	Facilitant Entravant Non. appli.	31 0 8	23 8 6	9 16 10	8 18 10	24 1 11	25 0 11	24 0 11	28 0 10
Laval Laurentides Lanaudière	Facilitant Entravant Non. appli.	25 0 5	11 8 2	5 12 14	3 14 14	18 2 11	22 0 10	22 0 10	20 0 11
Montérégie	Facilitant Entravant Non appli.	36 2 3	17 11 10	11 20 9	8 22 10	27 5 10	32 1 9	28 2 8	32 2 6
Montréal[3]	Facilitant Entravant Non appli.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
Outaouais	Facilitant Entravant Non appli.	56 2 6	23 15 22	17 24 19	6 25 29	42 3 17	52 2 9	45 5 12	50 6 8
Abitibi- Témiscamingue[4]	Facilitant Entravant Non appli.	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -
Côte-Nord	Facilitant Entravant Non appli.	7 0 2	6 0 3	4 2 3	3 3 3	6 0 3	7 0 3	8 0 2	8 0 2
TOTAL	Facilitant Entravant Non appli.	250 (84%) 6 (2%) 43 (14%)	126 (48%) 66 (25%) 70 (27%)	86 (31%) 106 (39%) 84 (30%)	57 (21%) 116 (43%) 99 (36%)	188 (65%) 12 (4%) 88 (31%)	223 (75%) 6 (2%) 67 (23%)	214 (75%) 8 (3%) 64 (22%)	227 (77%) 10 (3%) 58 (20%)

TABLEAU 19 (SUITE)

RÉGION	FACILITANT ENTRAVANT NON APPPLICABLE	FACTEURS			
		COLLABORATION PERSONNEL SERVICES ALIMENTAIRES	COLLABORATION TRAITEUR-CONCESSIONNAIRE	COLLABORATION CLSC	SESSION DE PERFECTIONNEMENT
Bas-St-Laurent Gaspésie Iles-de-la-Madeleine	Facilitant Entravant Non appli.	16 0 24	8 0 36	31 0 11	10 0 33
Saguenay Lac St-Jean	Facilitant Entravant Non appli.	3 0 11	0 0 14	11 1 2	2 0 11
Québec Chaudière-Appalaches	Facilitant Entravant Non appli.	10 0 23	11 1 2	27 0 7	8 0 24
Mauricie Bois-Francs	Facilitant Entravant Non. appli.	9 1 4	6 0 8	9 0 5	8 0 5
Estrie	Facilitant Entravant Non. appli.	9 1 23	8 1 27	16 1 20	6 0 28
Laval Laurentides Lanaudière	Facilitant Entravant Non. appli.	5 1 25	5 1 24	23 0 8	7 1 23
Montérégie	Facilitant Entravant Non appli.	19 1 8	22 2 17	22 0 18	14 2 22
Montréal[3]	Facilitant Entravant Non appli.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
Outaouais	Facilitant Entravant Non appli.	11 0 47	7 1 52	43 2 17	11 3 44
Abitibi-Témiscamingue[4]	Facilitant Entravant Non appli.	- - -	- - -	- - -	- - -
Côte-Nord	Facilitant Entravant Non appli.	1 2 6	0 2 7	6 0 5	3 0 8
TOTAL	Facilitant Entravant Non appli.	83 (32%) 6 (2%) 171 (66%)	67 (26%) 8 (3%) 187 (71%)	188 (66%) 4 (1%) 93 (33%)	69 (25%) 6 (2%) 198 (73%)

1. Par leur présence.
2. Par leur absence.
3. Données non-disponibles.
4. Il n'y a pas eu de collecte de données dans cette région.

TABLEAU 20

DISTRIBUTION DES ÉCOLES SECONDAIRES ET INTÉGRÉES EN FONCTION DES FACTEURS AYANT FACILITÉ[1] OU ENTRAVÉ[2] LA DÉCISION D'ADHÉSION À UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE, PAR RÉGION ADMINISTRATIVE DU MEQ

RÉGION	FACILITANT ENTRAVANT NON APPLICABLE	FACTEURS							
		RECONNAISSANCE DU PROBLÈME	RESSOURCES HUMAINES	RESSOURCES MATÉRIELLES	RESSOURCES FINANCIÈRES	COLLABORATION C.S.	COLLABORATION ENSEIGNANTS	COLLABORATION ÉLÈVES	COLLABORATION PARENTS
Bas-St-Laurent Gaspésie Iles-de-la-Madeleine	Facilitant Entravant Non appli.	19 1 6	14 3 7	14 5 5	6 9 7	20 0 6	20 0 5	19 2 5	16 1 7
Saguenay Lac St-Jean	Facilitant Entravant Non appli.	7 0 1	3 1 4	4 1 3	4 2 2	6 0 2	5 0 3	5 0 3	6 0 1
Québec Chaudière-Appalaches	Facilitant Entravant Non appli.	23 2 0	19 4 1	18 5 1	14 7 2	24 0 0	22 0 3	21 2 2	21 1 3
Mauricie Bois-Francs	Facilitant Entravant Non. appli.	1 0 1	1 1 0	1 1 0	1 1 0	2 0 0	1 0 1	2 0 0	2 0 0
Estrie	Facilitant Entravant Non. appli.	7 0 0	5 0 0	5 1 0	3 2 0	7 0 0	4 0 1	4 2 0	4 0 1
Laval Laurentides Lanaudière	Facilitant Entravant Non. appli.	5 0 0	1 0 4	0 2 4	0 2 4	5 0 0	0 0 5	0 0 5	2 0 3
Montérégie	Facilitant Entravant Non appli.	9 1 4	3 4 7	4 6 4	2 6 6	6 2 6	7 1 6	7 1 6	7 0 7
Montréal[3]	Facilitant Entravant Non appli.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
Outaouais	Facilitant Entravant Non appli.	20 0 0	12 4 1	8 7 3	4 14 1	16 2 2	13 0 6	14 4 1	17 1 1
Abitibi-Témiscamingue[4]	Facilitant Entravant Non appli.	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -
Côte-Nord	Facilitant Entravant Non appli.	3 0 0	2 1 0	2 1 0	2 1 0	2 0 1	1 0 1	2 0 0	2 0 1
TOTAL	Facilitant Entravant Non appli.	94 (85%) 4 (4%) 12 (11%)	60 (59%) 18 (18%) 24 (23%)	56 (53%) 29 (28%) 20 (19%)	36 (35%) 44 (43%) 22 (22%)	88 (81%) 4 (4%) 17 (15%)	73 (70%) 1 (1%) 31 (29%)	74 (69%) 11 (10%) 22 (21%)	77 (74%) 3 (3%) 24 (23%)

TABLEAU 20 (SUITE)

RÉGION	FACILITANT ENTRAVANT NON APPLICABLE	FACTEURS			
		COLLABORATION PERSONNEL SERVICES ALIMENTAIRES	COLLABORATION TRAITEUR-CONCESSIONNAIRE	COLLABORATION CLSC	SESSION DE PERFECTIONNEMENT
Bas-St-Laurent Gaspésie Iles-de-la-Madeleine	Facilitant Entravant Non appli.	6 2 16	3 2 15	16 1 7	6 17 23
Saguenay Lac St-Jean	Facilitant Entravant Non appli.	4 1 3	3 0 5	2 0 6	2 0 6
Québec Chaudière-Appalaches	Facilitant Entravant Non appli.	17 0 7	15 0 10	24 0 1	17 0 7
Mauricie Bois-Francs	Facilitant Entravant Non. appli.	0 0 2	1 0 1	1 0 1	0 0 2
Estrie	Facilitant Entravant Non. appli.	5 0 0	3 0 4	6 0 0	3 0 2
Laval Laurentides Lanaudière	Facilitant Entravant Non. appli.	4 0 2	5 0 1	3 0 2	1 0 4
Montérégie	Facilitant Entravant Non appli.	2 0 12	4 0 10	5 0 9	4 0 10
Montréal[3]	Facilitant Entravant Non appli.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
Outaouais	Facilitant Entravant Non appli.	11 1 6	6 1 11	14 0 5	5 2 10
Abitibi-Témiscamingue[4]	Facilitant Entravant Non appli.	- - -	- - -	- - -	- - -
Côte-Nord	Facilitant Entravant Non appli.	1 0 2	1 0 2	2 0 1	1 0 2
TOTAL	Facilitant Entravant Non appli.	50 (48%) 4 (4%) 50 (48%)	41 (40%) 3 (3%) 59 (57%)	73 (69%) 1 (1%) 32 (30%)	39 (31%) 19 (15%) 66 (53%)

1. Par leur présence.
2. Par leur absence.
3. Données non-disponibles.
4. Il n'y a pas eu de collecte de données dans cette région.